

La réinstallation, goutte d'eau face à la crise syrienne ?

Face à l'afflux massif de réfugiés syriens dans les pays voisins de la Syrie, l'Union européenne se doit de montrer sa solidarité en répondant notamment à l'appel du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qui vise à la mise en place d'un programme de réinstallation et d'admission humanitaire.

La crise syrienne ne cesse de s'aggraver. En juin 2013, le nombre de déplacés internes atteignait 4,25 millions et les États limitrophes (Jordanie, Liban, Irak et Turquie) accueillent à eux seuls plus d'1,8 million de réfugiés¹. Si au départ ces pays parvenaient à fournir un accueil convenable aux réfugiés syriens, les capacités d'accueil sont aujourd'hui saturées et mises à rude épreuve, laissant ces personnes dans des conditions sanitaires dramatiques et sans protection suffisante et durable. Le HCR appelle donc à une plus grande solidarité internationale pour résoudre cette crise humanitaire.

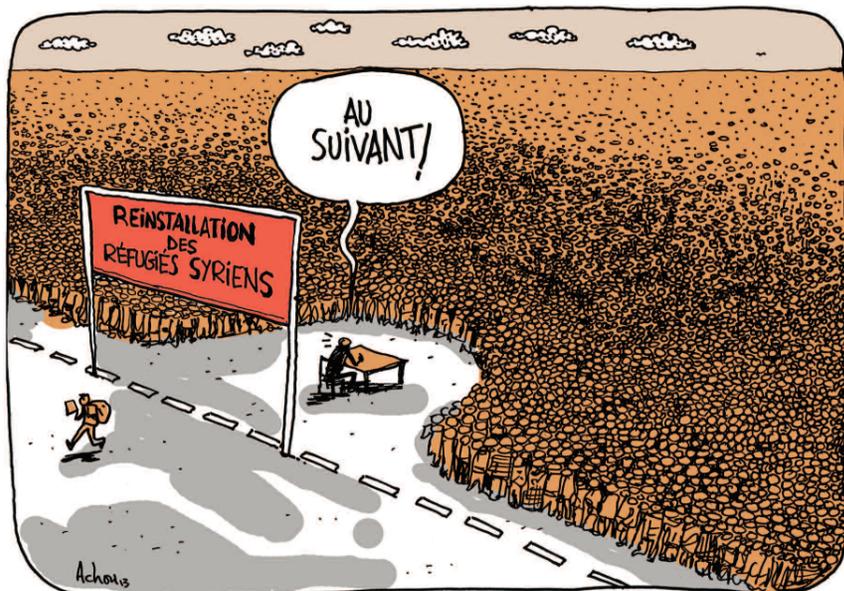
La réinstallation comme outil de solidarité

L'agence des Nations unies a lancé début juin un grand appel au don de cinq milliards de dollars, afin de faire face aux conditions dramatiques auxquelles sont confrontés les réfugiés syriens. L'aide humanitaire reste pour l'instant la priorité car elle « permet de soutenir les pays de premier asile afin qu'ils gardent leurs frontières ouvertes et puissent recevoir ces réfugiés », précise Philippe Leclerc, représentant du HCR en France. Le deuxième moyen avancé par le HCR repose sur l'accueil des Syriens déposant une demande d'asile sur le territoire des États européens, ce qui n'est toutefois pas sans obstacle².

Une troisième option vient d'être présentée par le HCR afin d'apporter une solidarité supplémentaire aux États voisins de la Syrie. Il s'agit de mettre en place une politique de réinstallation, afin d'accueillir des réfugiés syriens dans des pays tiers et « de permettre ainsi une diffusion des effets de la crise », relève Lavinia Limon, directrice de l'USCRI³. Cette proposition s'inscrit d'une part dans le cadre du programme de réinstallation classique du HCR et répond d'autre part à un plan d'admission humanitaire, programme d'urgence prévu par le HCR pour faire face rapidement à la dégradation de la situation.

Les plus vulnérables doivent être évacués rapidement

Dans son cinquième plan révisé de réponse à la situation syrienne présenté en juin, le HCR propose de mettre en œuvre un programme de réinstallation classique, qui concernerait, dans un premier temps, 2 000 Syriens d'ici la fin 2013. Les personnes seront sélectionnées en



fonction des critères de vulnérabilité établis par le HCR, se concentrant en particulier sur les cas médicaux sérieux et les personnes handicapées⁴. Le HCR appelle les États à faire preuve de flexibilité dans l'application des critères de sélection et dans leurs exigences en termes de documents administratifs à fournir, particulièrement pour les cas médicaux, étant données les difficultés et l'urgence auxquelles sont confrontés les réfugiés concernés.

En parallèle, un plan d'admission humanitaire est également proposé, devant permettre « d'évacuer », selon un processus plus souple et plus rapide, 10 000 réfugiés syriens en 2013. Ce programme visera prioritairement les personnes vulnérables, mais sélectionnera également en fonction d'autres critères tels que les liens familiaux avec les pays d'admission, ou encore, tel que l'a suggéré l'Allemagne, les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans la reconstruction de la société syrienne une fois que le conflit aura pris fin. Les pays de premier asile ciblés en priorité sont le Liban et la Jordanie, pays les plus touchés par la crise syrienne. Ce programme d'admission humanitaire prévoit un accueil temporaire des réfugiés syriens, sur un principe qui rappelle le plan d'admission des Kosovars en 1999.

Le HCR jouera un rôle important dans la sélection de ces personnes. Le représentant du HCR en France a notamment indiqué que les critères de sélection seront négociés entre les

pays de réinstallation, le HCR et les pays de premier asile. Ainsi, l'agence des Nations unies souhaite exercer un contrôle pour éviter que des critères potentiellement discriminants ne soient invoqués, tels que la religion. L'autre rôle fondamental du HCR dans ce programme est de s'assurer que les personnes recevront un accueil approprié et digne. L'un des enjeux négociés dans le cadre des discussions avec les États membres porte ainsi sur le statut à accorder aux réfugiés sélectionnés, le HCR exigeant en effet que ceux-ci se voient reconnaître soit le statut de réfugié, soit la protection subsidiaire et qu'un titre de séjour d'un à trois ans minimum leur soit attribué en application des lois nationales et de la directive qualification.

Un plan conditionné par l'engagement des États

Pour l'instant, l'Allemagne, de sa propre initiative, est l'unique pays européen ayant proposé d'accueillir 5 000 réfugiés syriens au titre d'une admission humanitaire⁵. Des négociations sont en cours avec d'autres États.

La tâche du HCR consiste maintenant à préparer les États à accepter ce programme. Il s'agit de convaincre les pays d'accueillir ces réfugiés syriens mais également d'assurer aux pays de premier asile que ces programmes n'inciteront pas d'autres Syriens à rejoindre leur territoire. Des réunions sont prévues durant l'été afin de fournir plus d'informations aux pays intéressés ou susceptibles de l'être et de préciser les conditions de mise en œuvre de ce programme.

Delphine Perrin, chercheuse et coordinatrice du projet KNOW-RESET, déplore cependant « que le HCR soit contraint de faire ce

type de proposition « temporaire » pour obtenir l'engagement de certains États ». Cette dimension temporaire est d'ailleurs remise en cause par l'USCRI qui note que le conflit n'étant pas résolu, cette admission « temporaire » pourrait aisément durer de nombreuses années.

Et même si Delphine Perrin se félicite de cette proposition, elle déplore qu'elle soit faite si tardivement et remarque que, si un plan similaire avait été instauré lors de la guerre des Balkans, celui-ci fut mis en œuvre plus « rapidement du fait que le conflit était aux portes de l'UE ». Ce plan avait permis l'évacuation de 61 000 personnes vers l'Union européenne. Certes, les circonstances actuelles de la crise syrienne sont différentes tant par sa situation géographique que, comme l'indique l'USCRI, par son ampleur, sa complexité et l'incertitude qui règne quant à l'issue du conflit. Selon Delphine Perrin, il est cependant regrettable qu'aucune « proposition européenne pour offrir une protection coordonnée au sein de l'UE » n'ait été faite.

Enfin, il faut garder à l'esprit que ce plan d'admission humanitaire ne concernera que 10 000 des 1,8 million de réfugiés syriens (soit 0,55%) qui vivent actuellement dans des conditions déplorables. La réinstallation et l'admission humanitaire représentent donc une solution pour certains réfugiés vulnérables, mais ne concernent qu'une minorité d'entre eux et ne suffiront pas à résoudre la crise. D'autres solutions de plus grande ampleur doivent être trouvées pour mettre un terme à la crise.

SOMMAIRE

La parole à. Karl Kopp et Günter Gloser.....2
Europe. L'Europe doit agir pour venir en aide aux Syriens.....2

Mineurs isolés étrangers. La situation des mineurs syriens dans les camps de réfugiés.....3
Intégration. Quelle insertion professionnelle pour les réfugiés syriens en Turquie ?.....3

Actualités juridiques et sociales ...4
Libre opinion. Syrie : l'indignité de l'Europe et des États membres. Que fait la France ?.....4

¹ UNHCR – Responding to protection needs of displaced Syrians in Europe – June 2013.

² Voir article en page 2 de cette édition spéciale sur la Syrie.

³ USCRI : United States Committee for Refugees and Immigrants.

⁴ UNHCR – Responding to protection needs of displaced Syrians in Europe – June 2013.

⁵ Le Canada vient d'annoncer qu'il accueillerait 200 réfugiés au titre de ce programme.